

SYNTHÈSE DE L'ACTUALITÉ

Bruxelles, le 13 mars 2007

---

**Face au blocage du projet de loi relatif aux jeux de hasard,  
l'Union Professionnelle des Agences de Paris interpelle le Gouvernement**

---

**Depuis des mois, ayant admis l'extrême urgence de la situation, le Gouvernement travaille à améliorer le cadre légal des jeux de hasard. Sous l'impulsion de Laurette Onkelinx, il était même arrivé à définir un projet de loi recueillant le soutien de tous les professionnels agréés et de la Commission des Jeux de Hasard. Aujourd'hui, subitement, il aurait choisi de ne pas faire voter ce projet de loi. Il laisse au prochain exécutif le soin de légiférer en cette matière. Face à ce revirement étonnant, l'Union Professionnelle des Agences de Paris (UPAP) a décidé de réagir et de faire des propositions. Pour ce secteur économique, comme pour la société belge, ce report serait catastrophique.**

---

Depuis plus de 5 ans, le Parlement Fédéral s'attache à modifier la loi du 7 mai 1999 régissant les jeux de hasard. Etant donné l'évolution du contexte sociétal et l'apparition des nouvelles technologies, il est indispensable d'adapter rapidement le cadre légal. En fait, les enjeux de ce travail législatif sont énormes et multiples. Ils concernent à la fois le développement de plusieurs secteurs économiques, la protection des consommateurs, la lutte contre la criminalité et la fraude fiscale. Il s'agit ni plus ni moins que de réguler une activité qui est avant tout guidée par la loi de la jungle et qui est sans cesse sous les feux de l'actualité. Casinos et paris clandestins sur Internet, conflit Unibet/Pro Tour, matches de football truqués, agences aux mains des milieux mafieux, sociétés off-shore établies dans les paradis fiscaux, il devient urgent de mettre de l'ordre dans cet univers impitoyable.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur des agences de paris, le projet de loi portant sur les jeux de hasard est vital. Selon les spécialistes, il y a plus de 1.100 agences dans le pays. *« Or, seulement 665 d'entre elles, celles qui sont affiliées à notre fédération, ont reçu une véritable licence, précise Alain Dhooghe, Président de l'Union Professionnelle des Agences de Paris. Parmi les autres opérateurs, nombreux sont ceux qui ne s'acquittent pas des taxes sur les jeux et paris. Selon le Cabinet Jamar et le chef de l'Administration fiscale, le manque à gagner en terme de recettes fiscales, pour les Régions, est de l'ordre de 30 millions d'euros. Pour nos membres, il s'agit évidemment d'une concurrence déloyale puisque ces pseudo-agences ne sont pas soumises aux mêmes contraintes fiscales, sociales et économiques que les agences autorisées. »* Pour information, l'Union Professionnelle des Agences de Paris défend les intérêts des sociétés qui ont pignon sur rue depuis des dizaines d'années (Ladbrokes, Tiercé Franco Belge, Dumoulin, Vincennes). Leurs 1.500 employés et commissionnaires assurent un chiffre d'affaires global de 231 millions d'euros.

Bref, constatant le consensus politique en la matière, le Gouvernement avait, semble-t-il, compris l'importance des enjeux et l'urgence de la situation. Sous l'impulsion de Laurette Onkelinx, il s'était dès lors attelé à finaliser le projet de loi. Celle-ci était parvenue à établir un projet recueillant la satisfaction de tous les professionnels concernés et reconnus (casinos, Loterie Nationale, lunaparks, agences de paris). Elle avait également obtenu le soutien de l'incontournable Commission des Jeux de Hasard. La démarche était mûre, équilibrée, efficace et pertinente. Précisément, le 8 janvier 2007, la Commission de la Justice de la Chambre avait décidé de traiter ce projet de loi de manière prioritaire et accélérée.

Tout semblait se passer pour le mieux dans le meilleur des mondes quand l'UPAP apprit par hasard que le projet de loi ne méritait plus le degré d'urgence. La partie relative aux jeux et paris sur Internet aurait été la source de ce revirement gouvernemental. Pour en avoir le cœur net, la fédération écrivit à toutes les autorités concernées. Aujourd'hui, l'absence de réponse concrète de ces dites autorités démontre que le projet risque bel et bien d'être enterré. Il pourrait être reporté à la prochaine législature avec tous les aléas et délais que cela comporte.

Ce report législatif serait catastrophique pour le secteur des agences autorisées de paris. Il pourrait même signifier la mort de certaines entreprises. C'est pourquoi l'UPAP a décidé de sortir du bois et d'en appeler publiquement au Gouvernement Fédéral. Il plaide une dernière fois pour que le projet de loi soit voté avant la fin de la présente législature. S'il s'avère que ce scénario idéal est définitivement exclu, il fait différentes contre-propositions. *« Si c'est Internet qui pose problème, suggère Alain Dhooghe, pourquoi ne pas retirer du projet la partie Internet ? Et s'il n'est vraiment plus possible de faire voter le projet par le Parlement actuel, je me permets de demander avec insistance au Gouvernement une intervention urgente par le biais d'une modification du Code des Taxes Assimilées, qui constitue le cadre légal actuel de nos activités. Nous avons des propositions très concrètes et concises en la matière ».*

D'autre part, l'UPAP s'adresse également aux Régions à qui elle demande d'enfin réformer le système et les taux de taxation applicables aux paris. L'idée est d'avoir une taxe sur la marge brute (et non plus sur le chiffre d'affaires). *« Il est évident qu'en tant que Président de l'UPAP, je me bats d'abord pour la survie de mon secteur et des emplois qu'il génère, conclut Alain Dhooghe. Néanmoins, en tant que citoyen, je ne peux m'empêcher par ailleurs de regretter que le Gouvernement ait fait marche arrière sur ce projet alors que les enjeux éthiques, sociétaux et économiques sont énormes. Je comprends que cette matière est très sensible, mais je reste convaincu que nos éminences politiques montreront que leur souci de bonne gouvernance, en dépit d'un agenda très chargé et de la campagne électorale en cours, est sincère. »-*

SERVICE DE PRESSE : Michel Grossmann 0477-337.302.